



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 040-200039253-20230627-DEL2023FA030702-DE



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à onze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, dans le locaux du syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born au 204 rue de Fresnes – 40260 Linxe, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2023FA030702

PRESENTS : M. Jean MORA, M. Jean-François LASTECOUCERES, Mme Aline MARCHAND, Mme Martine GASTON, Mme Nadine JOUSSELIN, M. Thierry GALLEA, M. Daniel BIREMONT, M. Jean-Claude CAULE, M. Jean-Louis DAVERAT, M. Pierre LAPEYRE, M. Sébastien LABAT, M. Jean-Louis BARRERE, M. Didier CLAVERY.

ABSENTS : M. Marc GAILLARD (excusé), M. Jean-Jacques LEBLOND (excusé).

Mme. Nadine JOUSSELIN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 0

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU les délibérations n° DEL2018YD120404, n°DEL2023FA140201 et n°DEL2023FA030701.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du SMRMB à la suite de la création des postes par les délibérations n°DEL2023FA140201 et n°DEL2023FA030701.

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE :

De mettre à jour le tableau des effectifs du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born à compter du 1er juillet 2023, comme suit :

Emplois permanents	Cat.	Effectifs budget	Effectifs pourvus	Durée temps de travail	Position de(s) l'agent(s)
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien ppal 1 ^{ère} classe	B	1	1	35 h	Activité
Agent de maîtrise	C	1	0	35 h	-
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	35 h	Activités
Adjoint technique principal 2 ^{nde} classe	C	1	0	35 h	-
Adjoint technique	C	1	1	35 h	Activité
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	35 h	-

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES
DU MARENSIN ET DU BORN